Centrafrique : le non-lieu requis contre les soldats français accusés de viols

22/03/2017 à 4h25

L'affaire, révélée en avril 2015, fait état de plusieurs agressions sexuelles sur des enfants par des militaires français en échange de rations de nourriture. Depuis l'ouverture de l'instruction, en mai 2015, aucune mise en examen n'a été prononcée.

Les graves accusations de viols d'enfants portées contre des soldats français en Centrafrique avaient terni la réputation de l'armée en 2015 mais l'affaire devrait se solder par un non-lieu, comme l'a requis mardi le parquet de Paris. Il appartient désormais aux juges d'instruction d'ordonner un procès ou de confirmer le non-lieu, l'hypothèse la plus probable puisqu'aucune mise en examen n'a été prononcée dans le cadre de l'instruction ouverte en mai 2015.

Dans ses réquisitions, le parquet estime qu'«il ne peut être affirmé à l'issue de l'information qu'aucun abus sexuel n'a été commis», mais que les éléments recueillis et «la variation des témoignages ne permettent pas d'établir des faits circonstanciés et étayés à l'encontre des militaires» entendus, a indiqué une source proche du dossier.

[…]

Le Figaro